

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

- 
-
- 
- 3 Présentation
 - 4 Conseil d'Administration
 - 5 Chiffres clés 2018
 - 6 Gouvernance
 - 7 Bureau des Arts
 - 8 Sociétariat de la SACENC
 - 9 Répartitions
 - 11 Actions culturelles
 - 12 Collecte des droits d'auteur
 - 14 Rapport du Commissaire aux comptes
 - 15 Situation financière
 - 16 Extraits du bilan et du compte de résultat
 - 18 Budget prévisionnel 2019
 - 19 Évolution de la société de 2009 à 2018
 - 20 Top 10 des œuvres les plus diffusées
 - 21 Production musicale
 - 22 Flèches de la Musique 2018
-





Créée en 2004, la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC) est une Société de Perception et de Répartition de Droits d'auteur (SPRD) telle que définie aux articles L.311-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. La SACENC est une société civile à but non lucratif dont les adhérents (auteurs, ayants droit, cessionnaires) sont également les associés : ils en contrôlent la gestion, en élisent les organes dirigeants et décident des orientations stratégiques de la société.

Son rôle est de négocier, collecter et répartir avec précision les droits d'auteur à ses membres, lorsque leurs œuvres sont diffusées publiquement (médias audiovisuels, concerts, festivals, services Internet, cinémas, discothèques, magasins...) ou reproduites (fichiers numériques, CD, DVD, jeux vidéo...) en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger. Grâce à la convention de réciprocité qu'elle a signée en 2004 avec la SACEM (France) et en tant que membre de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC), la SACENC est liée à un réseau mondial de sociétés d'auteurs qui lui permet de mieux défendre son répertoire social au-delà des frontières de la Nouvelle-Calédonie. **Après plus de 14 années d'activité, la SACENC est devenue une société performante de la région Asie-Pacifique. Grâce à son dynamisme, la SACENC place la Nouvelle-Calédonie parmi les 20 premiers pays au monde où les droits collectés par habitant sont les plus élevés (Rapport CISAC sur les collectes mondiales 2018).**

Du fait de son statut juridique, la SACENC ne peut pas réaliser de bénéfices commerciaux. L'ensemble des droits perçus sont reversés aux adhérents, après prélèvement des frais de gestion et utilisés pour financer l'action sociale. Les frais de gestion prélevés par la SACENC couvrent strictement les coûts de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général rendent compte chaque année de leur gestion devant les membres de la SACENC, réunis en Assemblée Générale.

La SACENC, un outil de développement pour la Nouvelle- Calédonie





Le Conseil d'Administration

En haut de gauche
à droite :

Tim SAMEKE
Auteur/Président

Alain LECANTE
Éditeur/Vice-Président

Dick BUAMA
Auteur/Trésorier

Patricia GATUHAU
« Tyssia »
Compositrice



En bas de gauche
à droite :

Mathias WAHNUHNU
Compositeur

Fernand SIWENE
« Kurya »
Auteur

Rémy VILLEMMAIN-GOYETCHE
Compositeur

Georgie PÉRALDI
Éditeur



L'équipe administrative

En haut de gauche
à droite :

Estelle VAN DAMME
Secrétaire
administrative

**Alexandre
LABÉRIE-MARIDAS**
Chargé des sociétés

Lydie WATHA
Chargée
des programmes

Henriette READ
Chargée
des perceptions

Évariste WAYARIDRI
Directeur Général



En bas de gauche
à droite :

Valérie PORTRAT
Directrice Adjointe

Sylvain PAGET
Chargé
des perceptions

Ingrid ALBENQUE
Chargée
des perceptions et
du Bureau des Arts

La SACENC, une société au service des créateurs !



SOUTIEN À LA CRÉATION

+ de 9 millions
de F.CFP (près de 80 000 €)

68 projets financés



RÉPARTITIONS

+ de 86 millions
de F.CFP (+ de 720 000 €)

+ de 10 millions
de F.CFP de remboursement
fiscaux (+ de 90 000 €)

784 sociétaires
ont perçu des droits d'auteur
en 2018 sur 1094 sociétaires
inscrits au 31/12/18

Répertoire SACENC :
+ de 10 000 œuvres déposées
(dont 939 œuvres en 2018)



COLLECTES

+ de 250
millions de F.CFP
(+ de 2,1 millions €)

+ 5 %
par rapport à 2017

+ de 1 800
factures émises à
+ de 1 500 diffuseurs

115 nouveaux
contrats signés

17^e au rang mondial

Grâce au travail de la
SACENC, la Nouvelle-
Calédonie se place parmi
les pays les plus performants
en termes de droits collectés
par habitant.

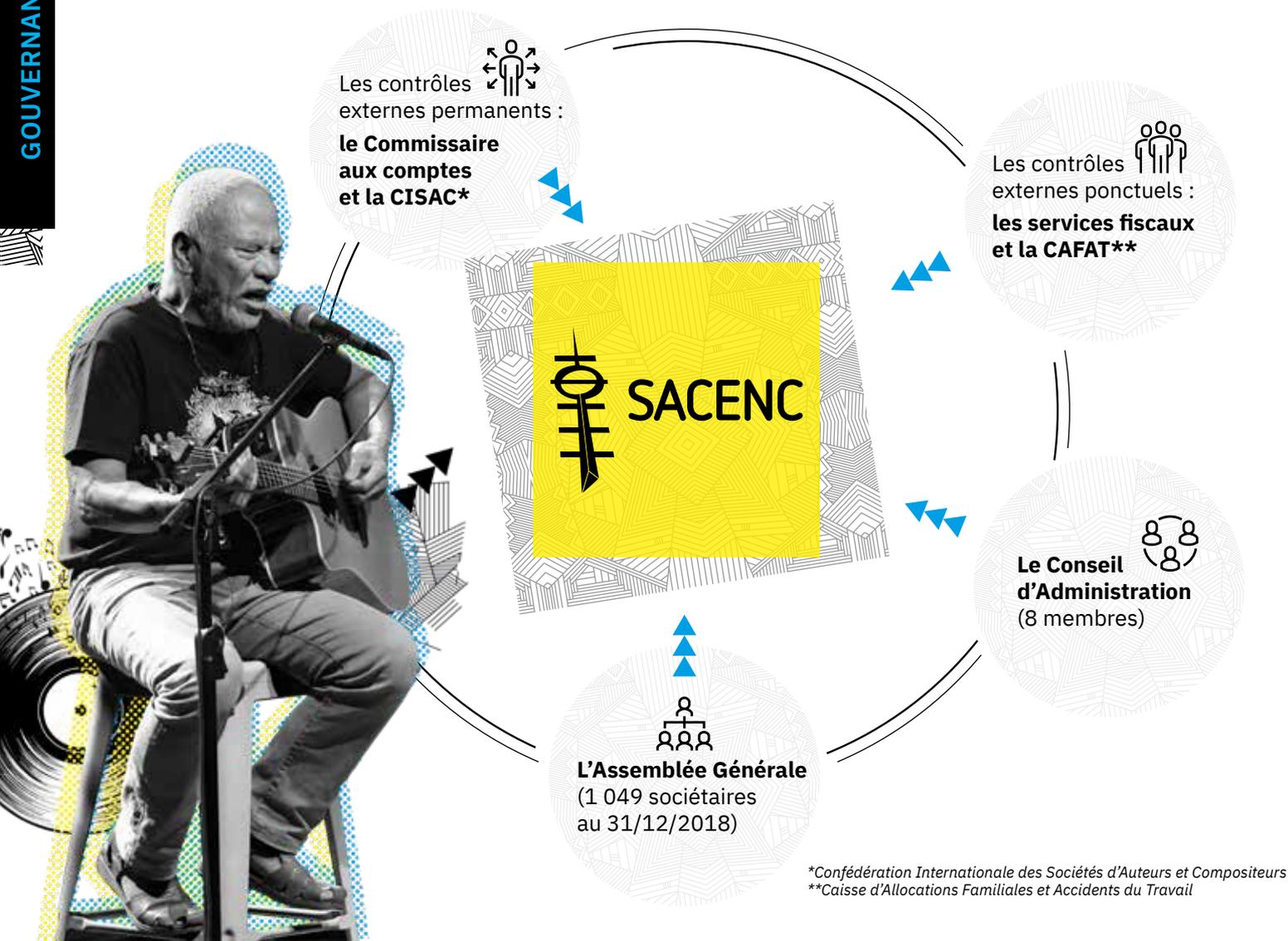
Source : rapport CISAC sur les collectes
mondiales 2018



La SACENC est gérée par ses membres (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, poètes, humoristes et auteurs-réalisateurs de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique), elle fonctionne comme une coopérative.

Pour garantir efficacité et transparence, l'ensemble des opérations de gestion effectuées par la SACENC est contrôlé et vérifié à plusieurs niveaux par différents organes statutaires et légaux. Très peu d'entreprises privées font l'objet d'un contrôle aussi strict et régulier. Ce contrôle est un gage d'efficacité et de transparence pour la SACENC.

L'Assemblée Générale est constituée de tous les membres de la SACENC. Elle statue sur les comptes annuels, sur le rapport d'activité qui lui est présenté par le Conseil d'Administration et le Directeur Général et sur toutes les questions qui lui sont soumises. Elle élit chaque année les nouveaux membres du Conseil d'Administration.



*Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
**Caisse d'Allocations Familiales et Accidents du Travail

En 10 ans d'expérience et grâce au soutien du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le **Bureau des Arts** est devenu un pôle incontournable en matière de propriété intellectuelle.

Il assure plusieurs rôles :

- Réfèrent en matière de **conseil et d'assistance juridique**.
- **Pôle d'information** pour l'adhésion aux sociétés d'auteurs.
- Réfèrent en matière de **droit d'auteur et de propriété intellectuelle**.

En 2018, le **Bureau des Arts** a toujours autant été sollicité pour apporter son expertise sur diverses questions :

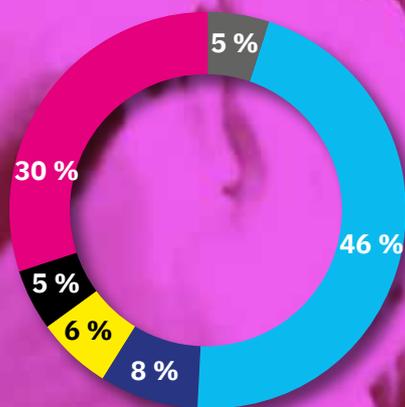
- les contrats de cession de droit,
- les actions de lutte contre la contrefaçon,
- la protection juridique des œuvres de l'esprit.

Par ses actions, le **Bureau des Arts** encouragent les artistes à mieux faire valoir leurs droits et à mieux protéger leur création.



Ventilation par secteur d'intervention

- Propriété industrielle
- Arts graphiques et plastiques
- Écrit
- Art de la scène
- Audiovisuel
- Droit d'auteur - utilisation d'œuvre



Avec le soutien du



La SACENC est aux côtés des artistes, depuis le dépôt des œuvres jusqu'à la répartition des droits d'auteur. Elle est un outil indispensable à la création. »

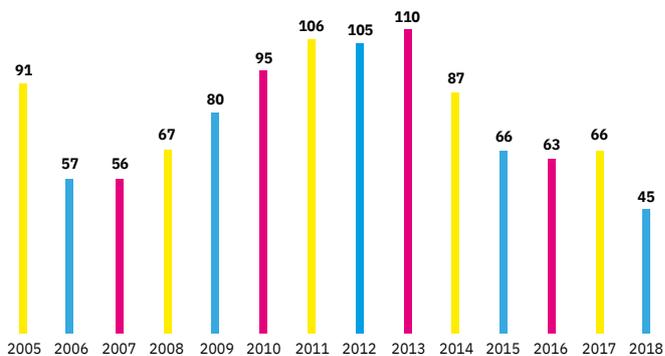
Stéphane FERNANDEZ
Auteur, compositeur, interprète



939
œuvres
déclarées
en 2018



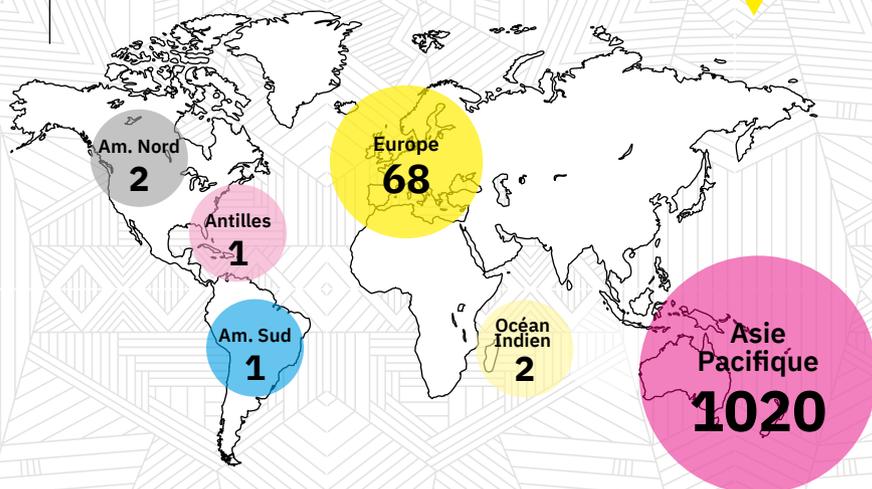
Adhésions



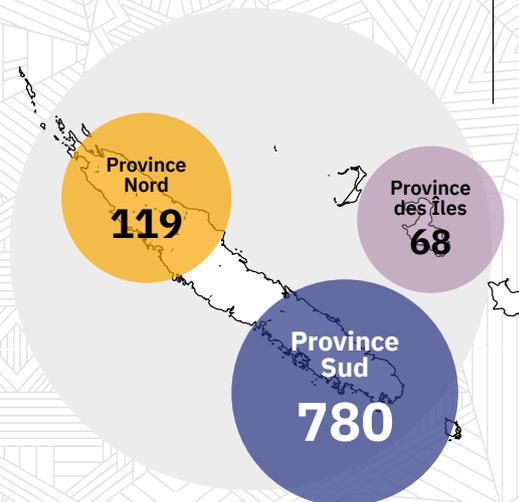
	2015	2016	2017	2018
Nombre de sociétaires	923	985	1049	1094
Nombre de bénéficiaires	649	709	747	784

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SOCIÉTAIRES DE LA SACENC

Dans le monde



Nouvelle-Calédonie (par Province)



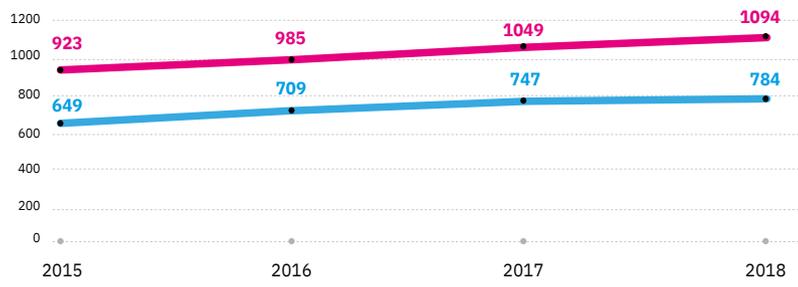


	2017		2018		Évolution en %
	F.CFP	€	F.CFP	€	
Les droits répartis par la SACENC aux sociétaires SACENC					
Droits Nouvelle-Calédonie	47 199 740	395 534	36 874 952	309 012	-22 %
Droits étrangers	32 189 478	269 748	38 818 699	325 301	+21 %
Remboursements fiscaux	6 316 942	52 936	10 765 393	90 214	+70 %
TOTAL	85 706 160	718 218	86 459 044	724 527	+1 %
Les droits répartis par la SACENC aux sociétés étrangères					
SACEM	83 972 699	703 691	47 484 334	397 919	-43 %
SCAM - SACD - ADAGP	26 266 424	220 113	25 880 454	216 878	-1 %
TOTAL	110 239 123	923 804	73 364 788	614 797	-33 %
TOTAL RÉPARTITION DROITS	195 945 283	1 642 022	159 823 832	1 339 324	-18 %

72 % des sociétaires SACENC ont perçu des droits d'auteur en 2018.

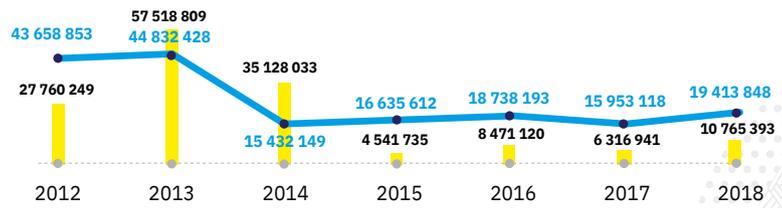
RÉPARTITIONS

Répartitions



● Nombre de sociétaires ● Nombre de bénéficiaires

Remboursements fiscaux en F.CFP



● Total remboursements ● Total retenue à la source





Grâce à un travail de sensibilisation auprès des usagers et des créateurs et afin de refléter le plus justement possible le détail des programmes diffusés, les droits d'auteur collectés par la SACENC sont principalement (+80 %) répartis œuvre par œuvre.



Pour moi, SACENC rime avec grande faculté d'écoute, conseils utiles, professionnalisme et passionnée de musique. Sans vous, ce serait beaucoup moins fun de créer de la musique et de la partager. »

Tylass Steven SCARON
Auteur, compositeur, interprète



Les télévisions et les radios

Les droits d'auteur versés par les chaînes de télévision et les radios du Pays sont affectés aux relevés de diffusion. La base de la répartition est la seconde de diffusion. Chaque œuvre diffusée est répartie en fonction du nombre de secondes diffusées.

Musique de sonorisation

Pour la musique de sonorisation, la SACENC prend en compte les relevés de diffusion remis par les usagers mais aussi des habitudes de consommation.

Le spectacle vivant

Les droits collectés pour un concert sont répartis à partir du programme des œuvres jouées et en fonction de leur durée. Si cette donnée n'est pas mentionnée, les droits sont répartis en fonction de la durée de l'œuvre indiquée par ses créateurs.

Les supports enregistrés

Le nombre de supports fabriqués et le prix de vente permettent de déterminer le montant des droits d'auteur à affecter aux œuvres reproduites. La répartition consiste à verser à chaque œuvre la part qui lui revient en fonction de sa durée dans le support.

Les droits étrangers

Les droits d'auteur des œuvres exploitées à l'étranger sont collectés et répartis selon les règles de la SACEM. Les modalités d'échanges de données de répartition entre la SACENC et la SACEM sont déterminées dans leur convention de réciprocité et suivent des normes internationales définies par la CISAC, la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs. Les droits sont ensuite versés par la SACENC à ses membres.

En 2018, 72 % des sociétaires SACENC ont perçu des droits d'auteur. Cela démontre une forte exposition du répertoire calédonien et une bonne redistribution des droits.

Mais la SACENC est aussi une importante contributrice en termes de droits étrangers. En 2018, elle a versé plus de 73 millions F.CFP (614 797 euros) - soit 43 % des droits répartis en 2018 - aux sociétés étrangères (SACEM, SACD, SCAM et ADAGP). Elle participe ainsi activement à la valorisation économique des répertoires étrangers qu'elle est chargée de représenter en Nouvelle-Calédonie.

68 projets aidés



En plus de ses activités de collecte et de répartition de droits, la SACENC joue un rôle crucial pour la vitalité de la création musicale en Nouvelle-Calédonie. Depuis sa création en 2004, elle déploie une politique de soutien à la création dans sa diversité en accompagnant les carrières artistiques, le renouvellement des répertoires, la diffusion des œuvres et en facilitant l'insertion et l'émergence des créateurs de Nouvelle-Calédonie et des Pays de la région Pacifique (notamment du Vanuatu, des îles Salomon et de Wallis-et-Futuna). Elle apporte des aides directes aux auteurs, compositeurs (aide à l'autoproduction d'albums, de clips, résidences, aide et accompagnement à l'export...), aux éditeurs mais aussi aux diffuseurs (aides aux concerts, festivals, aux producteurs...) qui programment ces artistes et font leur promotion.

Cette action culturelle concerne l'ensemble des répertoires gérés par la SACENC et brasse tous les genres musicaux de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique : kaneka, tchap fusion, reggae, musique traditionnelle, pop, jazz, rock, musiques urbaines, électro, chanson, musique à l'image et même la poésie et l'humour. En 14 ans d'activité, la SACENC a soutenu près de **450 projets** en apportant un soutien financier de près de **80 millions F.CFP**.



16
projets
de festivals et
de concerts

13
projets
de clips



9
projets
de productions
diverses



Budget 2018
9 522 651 F.CFP
(79 800 €)



30
projets d'albums

ACTIONS CULTURELLES



Les collectes brutes 2017-2018

CATÉGORIE DE DROITS	TOTAL COLLECTES BRUTES 2017		TOTAL COLLECTES BRUTES 2018		Évolution en %
	F.CFP	€	F.CFP	€	
Télévisions	134 969 217	1 131 042	136 128 776	1 140 759	+1 %
Radios	16 860 846	141 294	9 442 398	79 127	-44 %
SO* (concerts et manifestations diverses)	15 028 035	125 935	17 621 071	147 665	+17 %
ORMO** (centres culturels, salles de spectacle...)	4 688 742	39 292	5 521 680	46 272	+18 %
Droits généraux	67 317 813	564 123	82 645 752	692 571	+23 %
SOUS TOTAL DEP***	238 864 653	2 001 686	251 359 677	2 106 394	+5 %
Supports enregistrés	1 433 825	12 015	1 691 838	14 178	+18 %
TOTAL COLLECTES DROITS (en brut)	240 298 478	2 013 701	253 051 515	2 120 572	+5 %

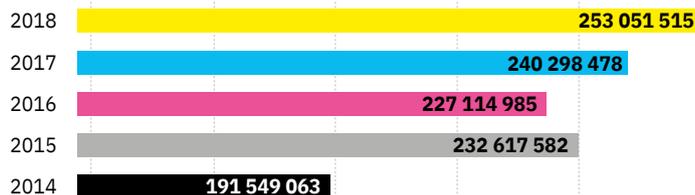
*SO : Séances Occasionnelles **ORMO : Organismes Réguliers de Manifestations Occasionnelles *** Droits d'exécution publique



Les collectes globales ont progressé de **5 % en 2018**. Les droits généraux ont augmenté de 23 %. Seules les collectes auprès des radios ont enregistré une baisse significative (-44 %) due à des difficultés de recouvrement rencontrées auprès des radios Djido et RRB. En raison des subventions publiques qu'elles n'ont pas pu obtenir en 2017 et 2018, ces radios ne sont pas à jour avec le règlement de leurs redevances.

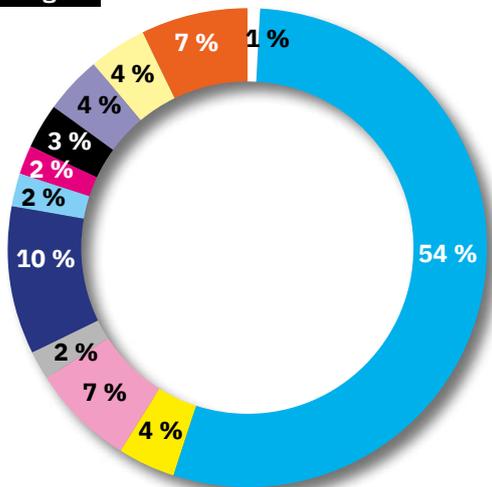
L'augmentation globale des collectes est aussi induite par une augmentation générale des principaux barèmes de la SACENC. Un travail de toilettage de ces barèmes a été entrepris par l'équipe administrative et le Conseil d'Administration en fin d'année 2017. Les nouveaux barèmes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Évolution collectes brutes 2014-2018 en F.CFP



Les collectes brutes par type d'usager

- Séances Occasionnelles (concerts...)
- Organismes de manifestations (théâtre...)
- Discothèques
- Bars
- Restaurants
- Hôtels
- Magasins
- Magasins grande surface
- Autres exécutions publiques
- Supports enregistrés
- TV
- Radios

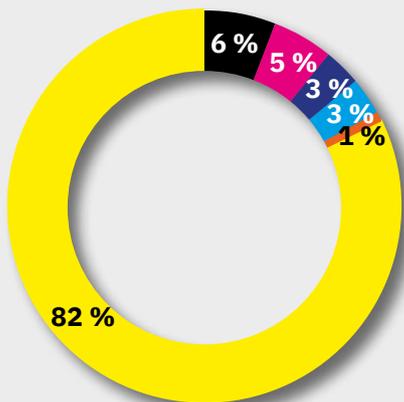


La SACENC conserve un bon niveau de collecte.



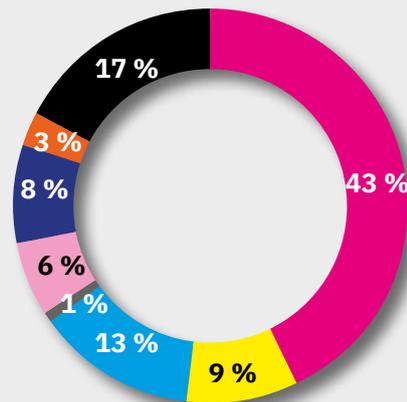
ZOOM SUR LE SPECTACLE VIVANT

Séances occasionnelles (SO*)



- Concerts
- Manifestations diverses
- Séances cinéma
- Séances dansantes
- Foires, salons, expositions
- Manifestations sportives

Redevances collectées auprès des centres culturels en 2018 (ORMO**)



- Concerts et spectacles
- Séances cinéma
- Spectacles de danse
- Expositions
- Manifestations diverses
- Cinéma
- Séances dansantes
- Théâtre

La SACENC, c'est notre alliée, le petit plus qui change notre vie et qui permet aux artistes d'avoir le sentiment d'être reconnus. »

Dominique ITREMA « Mya »
Auteur, compositeur, interprète



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie, exprimés en francs CFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation

financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nouméa, le 15 avril 2019

OCEA Nouvelle-Calédonie
Serge BENEDETTO

en **5**
points

1

Charges
94 125 572 F.CFP
(788 773 €)

2

Subvention
7 000 000 F.CFP
(58 660 €)

3

Chiffre d'affaires
87 664 153 F.CFP
(734 626 €)

4

Fonds des
œuvres sociales
et culturelles
+9 522 651 F.CFP
(79 800 €)

5

Résultat net
en 2018
+9 027 419 F.CFP
(75 650 €)



SITUATION FINANCIÈRE



La SACENC est la première chose qui m'a permis de me sentir artiste au delà de ce que les gens peuvent voir. Savoir que mes morceaux peuvent être protégés, c'est comprendre qu'on est auteur d'une œuvre qui est la nôtre. Cela valorise ma création et me permet de prendre autant de temps que nécessaire pour la développer. »

Michèle MOLE
Auteure, compositrice, interprète


Extraits du bilan 2018/2017

Bilan actif (en F.CFP)	31/12/18	31/12/17	Variation	
Immobilisations incorporelles	-	27 801	-27 801	-100 %
Immobilisations corporelles	2 808 177	2 912 699	-104 522	-4 %
Immobilisations financières	477 632	477 632	-	0 %
ACTIF IMMOBILISÉ	3 285 809	3 418 132	-132 323	-4 %
Clients et comptes rattachés	57 133 963	34 742 667	22 391 296	64 %
Autres créances d'exploitation	179 763	-	179 763	
DAT	100 000 000	90 000 000	10 000 000	11 %
Disponibilités	249 398 654	229 540 121	19 858 533	9 %
Charges constatées d'avance	80 849	346 983	-266 134	-77 %
ACTIF CIRCULANT	406 793 229	354 629 771	52 163 458	15 %
TOTAL ACTIF	410 079 038	358 047 903	52 031 135	15 %

Bilan passif (en F.CFP)	31/12/18	31/12/17	Variation	
Capital social	1 197 387	1 146 387	51 000	4 %
Report à nouveau	28 120 589	18 152 864	9 967 725	55 %
Bénéfice de l'exercice	9 027 419	9 967 725	-940 306	-9 %
Subvention d'investissement	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	38 345 395	29 266 976	9 078 419	31 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 943 867	2 356 687	587 180	25 %
Emprunts et dettes	814 871	1 389 770	-574 899	-41 %
Fournisseurs et comptes rattachés	2 322 394	2 512 183	-189 789	-8 %
Dettes fiscales et sociales	13 052 709	12 908 095	144 614	1 %
Autres dettes	352 599 802	309 614 192	42 985 610	14 %
DETTES	368 789 776	326 424 240	42 365 536	13 %
TOTAL PASSIF	410 079 038	358 047 903	52 031 135	15 %

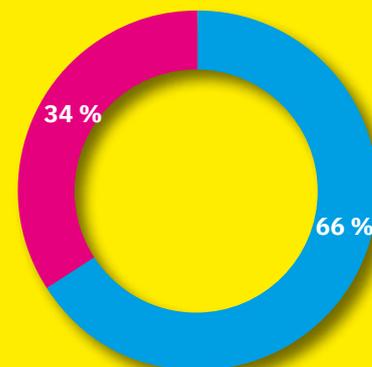

Extraits du compte de résultat 2018/2017

Compte de résultat (en F.CFP)	31/12/18	31/12/17	Variation	
Chiffre d'affaires	87 664 153	84 183 840	3 480 313	4 %
Subvention d'exploitation	7 000 000	8 000 000	-1 000 000	-13 %
Reprise sur provisions, amortissements	5 868 400	3 635 876	2 232 524	61 %
Autres produits	1 503	10 207	-8 704	-85 %
Produits d'exploitation	100 534 056	95 829 923	4 704 133	5 %
Autres achats et charges externes	30 833 329	26 367 541	4 465 788	17 %
Impôts et taxes	324 045	294 548	29 497	N/A
Charges de personnel	60 114 234	59 510 198	604 036	1 %
Dotations aux amortissements	2 053 369	2 194 461	-141 092	-6 %
Autres charges	630 979	476 828	154 151	32 %
Charges d'exploitation	93 955 956	88 843 576	93 955 956	6 %
Résultat d'exploitation	6 578 100	6 986 347	-408 247	-6 %
Produits financiers	2 542 685	2 850 191	-307 506	-11 %
Charges financières	-59 345	-88 552	29 207	-33 %
Résultat financier	2 483 340	2 761 639	-278 299	-10 %
Produits exceptionnels	76 250	372 776	-296 526	-80 %
Charges exceptionnelles	-110 271	-153 037	42 766	-28 %
Résultat exceptionnel	-34 021	219 739	-253 760	-115 %
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	
RESULTAT NET	9 027 419	9 967 725	-940 306	-9 %

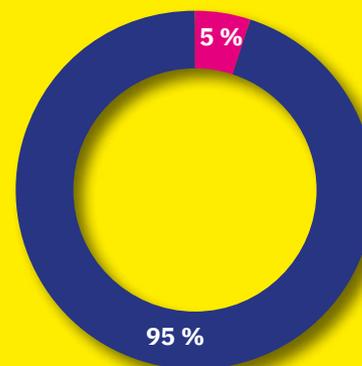


CHARGES

SACEM frais DEP	5 000 000
SACEM frais DRM	60 000
Électricité	650 000
Carburant	280 000
Fourniture entretien petit matériel	620 000
Fournitures administratives	500 000
Autres matériel et fournitures	0
Sous traitance générale	100 000
Frais constats	200 000
Locations immobilières	3 800 000
Location mobilière	380 000
Location photocopieur	610 000
Entretien immobilier	650 000
Entretien matériel	0
Entretien matériel transport	200 000
Entretien matériel mobilier bureau	100 000
Maintenance	1 850 000
Assurances multirisques	120 000
Assurance matériel transport	120 000
Documentation générale	90 000
Documentation technique	1 600
Honoraires	4 000 000
Formations diverses	166 000
Frais actes contentieux	300 000
Annonces et insertions	170 000
Foires et expositions	50 000
Cadeaux clientèle	60 000
Catalogues et impressions	340 000
Pourboires, dons	200 000
Transport administratif	37 000
Voyages et déplacements	3 721 764
Rencontres internationales	0
Missions	500 000
Réceptions	2 000 000
Coutumes	80 000
Affranchissement	420 000
Internet	820 000
Frais Télécom	830 000
Frais bancaires	250 000
Cotisations	420 000
Impôts taxes	360 000
Salaires et traitements + charges sociales	64 112 799
Dotations amortissements sur immo	1 750 000
Dotations aux provisions risques et charges	600 000
Autres charges	1 009 239
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100 000
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	60 000
TOTAL CHARGES	97 688 402



- Salaires et charges sociales
- Autres charges



- Subvention du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Recettes propres

PRODUITS

Perception DEP (35 %)	83 772 806
Perception DRM (10 %)	150 000
Subvention Gouvernement	5 000 000
Reprises sur amortissement et provisions	5 060 000
Autres produits	38 747
Produits financiers	3 586 849
Produits exceptionnels	80 000

TOTAL PRODUITS 97 688 402

Avec le soutien du

En 10 ans, la SACENC a quasiment doublé ses collectes grâce à un déploiement efficace des ressources humaines et financières de la Société mais aussi grâce au soutien continu du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

La masse salariale constitue la principale charge de la Société qui compte 8 salariés depuis 2009. Les autres charges sont essentiellement des charges de fonctionnement.



Évolution de la SACENC à travers 4 indicateurs



- Collectes brutes
- Chiffre d'affaires net
- Masse salariale
- Total autres charges



La SACENC m'a aidé financièrement à réaliser mon premier album ainsi que mon premier clip. Elle est le référent tant au niveau de la protection de mon travail qu'au niveau de la collecte de mes droits d'auteur. »

Fabian CLAVEL du groupe I&I
Auteur, compositeur, interprète



TOP 10 DES CLIPS LES PLUS DIFFUSÉS

- 
DON'T YOU KNOW
 Marcus Chatenay/Julien Vandange
Erwann Bournet

- 
VIE CHÈRE
 Fabrice Kouathe
Rāinui Atapo

- 
BO GOSSE
 Hervé Waheo
Satu Von Hellens

- 
NOTRE HISTOIRE
 David Pillot
Vincent Lepine

- 
MELMELO
 Jeanne Hue/Charles Taua
Jessy Deroche

- 
QUI ?
 Rhitchi Bouanou
Satu Van Hellens/Nina Lecante

- 
FAMILY
 Nathan Pourouda
Rāinui Atapo

- 
OÙ QUE NOUS MÈNE LE VENT
 Sacha Terrat/David Le Roy
Satu Von Hellens

- 
ÉCHO NOUVEAU
 Andre Atti
Rāinui Atapo

- 
CELTIK DREAMING
 Vincent Haton
Vincent Haton

TOP 10 DES ŒUVRES AYANT GÉNÉRÉ
LE PLUS DE DROITS

- 
SQUADRON OF LIGHT
 Pascal Allaigre

- 
HALFWAY UP
 Stanleyson Antas/Mangrove

- 
FALLING IN LOVE AGAIN
 Julia Paul/Johan Cazalas/
 David Le Roy

- 
HOME SWEET HOME
 Julia Paul/Johan Cazalas/
 David Le Roy

- 
IT JUST HAPPENS
 Julia Paul/Johan Cazalas/
 David Le Roy

- 
KASSPA
 Stanley Moueao/Mangrove

- 
TREIJ
 Pascal Viliamo Passa/Mangrove

- 
WACOCO
 Dick Buama/Mangrove

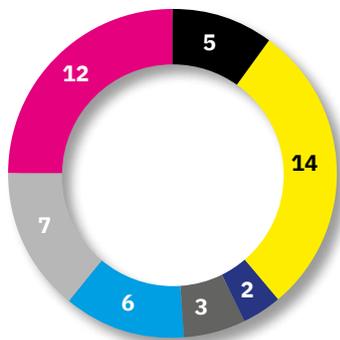
- 
BED MIDI MEDIA
 Stéphane Lacoste

- 
BRAVO L'ÉTÉ
 Tim Sameke

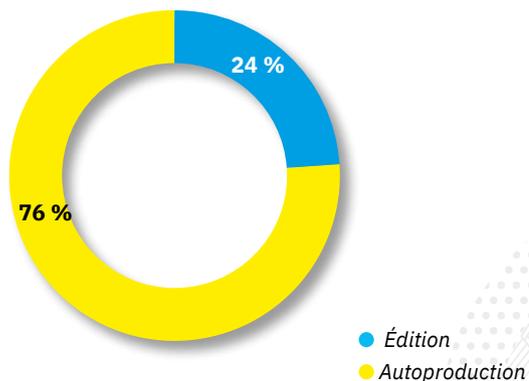


Albums

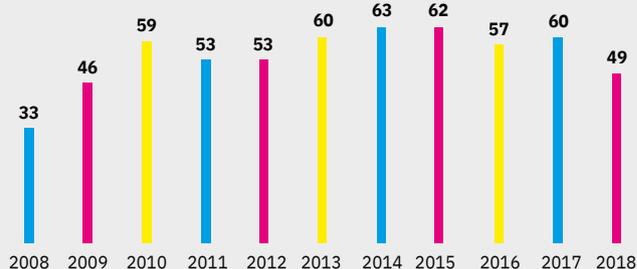
- Kaneka
- Musique du monde
- Musiques urbaines
- Pop rock folk
- Reggae
- Variété/musique du Pacifique
- Single/autres



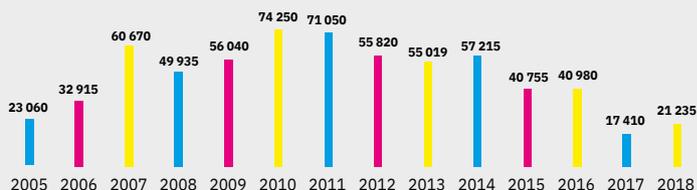
Part Autoproduction/Édition en 2018



Évolution du nombre d'albums produits



Évolution du nombre de supports dupliques



Les artistes de Nouvelle-Calédonie continuent de produire une cinquantaine de nouveaux albums par an mais à des quantités réduites. Cette tendance s'explique par le basculement progressif de la production musicale locale sur les plateformes de streaming.

PRODUCTION MUSICALE



Par son activité de protection, de perception et de répartition, la SACENC est un outil essentiel pour les artistes calédoniens. C'est une opportunité pour les créateurs du pays (par rapport à d'autres pays du Pacifique qui n'ont pas de société) d'avoir une société comme la SACENC car à travers elle, les droits des artistes sont reconnus dans le pays et dans le reste du monde. »

Pascal VILIAMO PASSA "Kam"
Auteur, compositeur, interprète





Les Flèches de la



Palmarès 2018

Le 13 avril 2018, la SACENC, en collaboration avec le POEMART, a organisé la 9^e cérémonie des Flèches de la Musique récompensant la création musicale pour la période 2016-2017. La soirée a été retransmise en direct sur Nouvelle-Calédonie. La 1^{ère} TV, radio et web. 79 albums ont été sélectionnés par un jury de professionnels et 10 prix ont été remis.

Prix Variété-
Musiques du Pacifique
Tim Sameke, Manavaofa

Prix Electro - Musiques urbaines
Incontrol, Let's Fall In Love

Prix Pop-Rock-Folk
Ingrid Aucher, Aüré Ko Te Djanire

Prix Kaneka fusion
Edou, Theué Mékune

Prix Reggae
Onetox, We Still Here

Prix Folk Mélanésien
I Nu, I Nu

Prix Kaneka
Gayulaz, Je Me Rappelle

Prix Révélation
I Nu, I Nu

Prix du Public
Hyarison, Qui ?

Prix d'honneur
Déwé Gorodey

Prix NRJ
Kaori, Aux Îles Fortunées



Musique



poemart
nouvelle-calédonie



SACENC

Soutient la création



VALORISER LES CRÉATEURS POUR QUE VIVE LA MUSIQUE !



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

16 rue de l'Alma – BP 5142 – 98853 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie
Tél. : (+687) 263 264/Fax (+687) 259 360 – contact@sacenc.nc – www.sacenc.nc
Crédits photos : *Éric DELL'ERBA - SACENC - POEMART - Ylang Ylang COM*



Avec le soutien du

